

ROUBAIX

REDICTION : 39, Rue Pavée. Tél. 9-51
DEPOT GENERAL : 13, Rue Louis Catrice

Fêtes sportives de l'amitié franco-belge

LA FETE DE TIR AU STAND

DES TROIS PONTS

Quatre journées seulement encore et la fête de tir de 1923 aura vécu, caractérisée par une participation intense qui, comme prévu, a ripé le succès du concours national de 1910.

Les concours seront ouverts samedi de 14 à 19 heures ; dimanche, de 8 h. 30 à midi et de 14 à 19 heures.

Nous rappelons que le concours fédéral offre aux dames, épouses, filles ou sœurs, des participants, un superbe tir en série fixe (dix balles) à 12 mètres. De nombreux prix de valeur figurent à cette catégorie, entièrement gratuite.

TIR A L'ARC ET LA PERCHE

CHEZ LES "AMIS REUNIS"

En dépit du temps défavorable, là aussi la participation a dépassé les prévisions les plus optimistes. De nombreux tireurs ont été admis pour les dernières semaines. On a compté 50 participants, dimanche dernier, 3 juin. Tous les oiseaux de prix ont été abattus. Le prix "René Wibaux" a été enlevé par M. François Beiranyer, vétéran de la Société organisatrice.

Hier, jeux de la continuation du championnat, qui se poursuivra avec d'autres tirs importants, dimanche prochain 10, lundi 11 et le dimanche 17, jour de clôture.

CLASSEMENT AU 4 JUILLET

1. Ire, Saint-Sébastien, 17 points ; 2e, Saint-Sébastien, Billy-Montigny, 5 p. ; 3e, Amis-Réunis, Roubaix, 14 p. ; 4e, ex-æquo, Saint-Sébastien, Helleghem et, ex-æquo, Alliance de la Liberté pour Roubaix, 12 p. ; 5e, Saint-Sébastien, Mont-Saint-Amand, Gand, Saint-Sébastien-Cuerno, la Liberté Vaulx, Amis-Réunis, Roubaix, 2 p. ; 6e, Franco-Tireurs, Roubaix, 11 p. ; 7e, ex-æquo, Saint-Pierre Vaulx, Pecq, Persévérance Pecq, 10 p.

CLASSEMENT INDIVIDUEL SUPERIEUR

1. Anghem Louis, Mont-Saint-Amand, 5 p. ; 2. Hovime Casimir, Saint-Pierre, Vaulx, 5 p. ; 3. Pringet Constant, La Liberté, Vaulx, 4 p. ; 4. Deroubaix Emile, Amis-Réunis, Roubaix, 4 p. ; 5. Leclercq Jules, Amis Réunis, Roubaix, 4 points.

INDIVIDUELS PETITS

1. Ruys Jean, Saint-Sébastien, Courtrai, 5 p. ; 2. Minnet Arthur, Saint-Sébastien, Audenarde, 5 p. ; 3. Vanneste Achille, Saint-Sébastien, Rollegheem, 4 p. ; 4. Mille Albert, Persévérance, Pecq, 4 p. ; 5. Dermant Charles, Saint-Sébastien, Heersstert, 4 p. ; 6. Jossen Lucien, Famille Andréa, Cuerno, 4 p. ; 7. Heutrive, La Liberté, Vaulx, 4 p.

MALADE SUR LA RUE

Jeu, vers 7 heures 30, M. A. Dolent, 17 ans, demeurant à Lanoy, cour Du Jardin, 6, a été trouvé indisposé, rue Nain, en face des bureaux du Crédit du Nord. Le docteur Faidherbe lui a donné des soins et a ordonné son transfert d'urgence à l'hôpital.

COMME PAR ENCHANTEMENT

Beaucoup de personnes souffrant, aux changements de saisons, de plus particulièrement pendant les grandes chaleurs, d'une affection très gênante : l'urticaire. La plupart de ceux qui en sont atteints ne savent que leur poire se soulage rapidement et obtient la guérison de possibles démangeaisons qui les tourmentent. M. Natalin, 15 rue Rochecouart, à Paris, a inventé d'une nouvelle méthode, et a eu l'heureuse idée d'acheter une boîte de Pomme Cadum. Après deux applications de ce remède sur son visage couvert de petits boutons, il retrouva sa quiétude et sa fraîcheur. Ce remède, était passé comme par enchantement.

ŒUVRE DES CONVALESCENTS

NECESSITEUX CHARGES DE FAMILLE

À Réunion générale du Comité, vendredi soir, à 19 heures, au siège, rue de Lanoy, 379. Dernières dispositions à prendre pour la fête des 20 et 25 juillet.

Les adhésions pour le Carnaval d'été sont reçues chez M. Gilmet, 182, rue Jules Guesde, et chez M. Lamère, 250, rue Pierre-de-Roubaix. Aux mêmes adresses, sont reçues également les adhésions des quêteurs et quêteuses.

LA GRANDE FETE

DES AMIS REUNIS

L'Époule est toujours la grande Époule, qui fait faire beau et bien. C'est ainsi que la grande tombola de la fête est une beauté qu'aucun autre de son genre, à ce jour, n'a pu égaler.

Il contient une magnifique liste de plus de 300 lots tombola, dont de nombreux commerçants du quartier, parmi lesquels il faut signaler : une cuisinière en carreau émailné, un réfrigérateur, un complet sur mesure pour homme ; plus de 100 lots d'une valeur de 100 à 150 francs, ainsi que de nombreux lots d'une valeur de 16 à 100 francs.

La distribution de ces lots a lieu, à partir de ce jour, chez M. Charles Vercoûtère, rue de l'Époule, 102, où les programmes-tombola sont en vente, ainsi que des programmes-tombola chez les principaux commerçants du quartier. La cantate, qui sera exécutée, place Edouard-Roussel, le 1er juillet prochain, par tous les élèves des écoles, au bénéfice de la Caisse des Écoles, chez les principaux commerçants du quartier, au prix de 50 centimes. Cette cantate sera dirigée par M. Isore, compositeur de la musique.

LE 20e ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION

DES JARDINS OUVRIERS DE L'INSTITUT POPULAIRE

L'œuvre des jardins ouvriers de l'Institut Populaire fêtera dimanche prochain le 20e anniversaire de sa fondation.

Elle a demandé pour cette fête la présence de M. l'abbé Lemire, député du Nord, président de la Ligue du Coin de Terre et du Foyer, et créateur des jardins ouvriers en France, et celle de M. l'abbé Podvin, doyen de Notre-Dame, à Douai, fondateur de jardins ouvriers de l'Institut Populaire de Roubaix.

L'œuvre compte encore 600 jardins et, grâce à elle, 600 familles choisies de préférence parmi les plus nombreuses, ont pu bénéficier de trouver dans la culture du jardin, un appoint très appréciable depuis longtemps, et n'est plus nécessaire d'en vanter les bienfaits.

La fête de dimanche comprendra d'abord la visite générale de tous les groupes de jardins par M. l'abbé Lemire et par M. l'abbé Podvin et les membres du comité. À quatre heures, une grande réunion aura lieu sur le terrain de la rue de Constantine, au milieu du groupe le plus important des jardins ouvriers.

M. l'abbé Lemire, M. l'abbé Podvin, M. Ernest Froustey et M. Victor Deligny, y prendront la parole.

Les délégués des divers groupes indiqueront ensuite la situation de chacune des sections de l'œuvre.

Une société de musique rejoindra de ses fanfares le chant enlaid des jardins.

Tous les jardins ont été invités à cette fête de famille qui sera en même temps un témoignage de gratitude envers ceux qui ont permis à notre ville de connaître les bienfaits des jardins ouvriers.

CARTES D'IDENTITE

La Préfecture du Nord rappelle que les cartes d'identité doivent être émises à quatre

francs et que les personnes qui feraient usage de cartes non timbrées sont passibles de contravention. Les détenteurs de ces cartes non taxées sont, en conséquence, invités à passer au secrétariat de la Mairie, guichet 6, pour se mettre en règle.

A L'INSTITUT TURGOT

La prochaine conférence technique aura lieu lundi prochain, 11 juin, à 19 heures, à l'établissement. Elle sera faite par M. Dubreucq, sous-directeur du Crédit Lyonnais, qui traitera : "Le Crédit".

ETAT CIVIL

NAISSANCES. — Jean Damour, rue Bernard, 48. — Georges Delour, rue Saint-Étienne, 29. — Anne DECES. — Angélique Bernus, épouse Leclercq, 56 ans, rue Bisère, 11. — Colette Moulard, 76 ans, rue de Flandre, cour Pulse, 11. — Otaï Lindberg, 21 ans, boulevard de Cambrai, 33. — Marie Steurs, épouse Borloo, 31 ans, rue 101, décédée hôpital. — Henri Meunier, 7 mois, rue de l'Époule, 45, décédée hôpital. — Remy Gosse, 25 ans, de Croix.

PUBLICATIONS. — Vincent De Zorzi, mozaïste, 48, rue d'Agnoles, ménager, Arras. — Jules Baly, menuisier et Rebecca Leman, boulangère à Lys. — Joseph Décois, teinturier et Valentine Cousseau, soignesse à Tourcoing. — DECES. — Angélique Bernus, épouse Leclercq, 56 ans, rue Bisère, 11. — Colette Moulard, 76 ans, rue de Flandre, cour Pulse, 11. — Otaï Lindberg, 21 ans, boulevard de Cambrai, 33. — Marie Steurs, épouse Borloo, 31 ans, rue 101, décédée hôpital. — Henri Meunier, 7 mois, rue de l'Époule, 45, décédée hôpital. — Remy Gosse, 25 ans, de Croix.

CHAMPAGNE BALLON DE TRUCHESSE

WATRELOS

Mort d'un ancien Conseiller Municipal de Roubaix

Nous apprenons la mort, à l'âge de 77 ans, de notre collègue Jules Boucherie, décédé inopinément chez lui, à Watrelos, le 29 mai 1923.

En cette douloureuse circonstance, nous présentons à sa famille nos plus sincères condoléances.

Le citoyen Boucherie, natif de Roubaix, avait été élu conseiller municipal de ladite ville, sur la liste du regrette Henri Carotte, en 1902, et conserva son mandat jusqu'en 1909.

L'illustre industriel, qui avait été le bon combat aux heures difficiles aux côtés d'Henri Carotte et des vaillants pionniers du socialisme à Roubaix.

Les funérailles du citoyen Boucherie auront lieu demain samedi, à 15 heures 30, à l'Assemblée à la maison mortuaire, rue Faidherbe, pavillon 2, à Watrelos, à 15 heures.

LA FETE DES ECOLES. — A l'occasion de la Fête des Ecoles du 1er juillet prochain, le distributeur de la fête sera faite le 30 juin, aux élèves de 6 Ecoles communales. Le soir, salves d'artillerie.

Le Dimanche 1er Juillet, toutes les Sociétés musicales ainsi que l'Orphéon scolaire se feront entendre au Jardin Public, où des attractions seront offertes aux petits cours de pépinière, fêles de gymnastique, concours de pelote, tir à la carabine, tombola, buvettes, pâtisseries, fritures, balanoires, etc.

ENQUETE. — Une enquête est ouverte pour l'installation à Watrelos, rue de l'Union, d'une fabrique d'allumes-feux. Le dossier est actuellement au Bureau de la Mairie, où, du 8 au 22 juin 1923, seront reçues les observations relatives à cette installation.

PAIEMENT DES SECOURS. — On paiera, le 13 juin, les secours à 11 p. ; le 14, à 12 p. ; le 15, à 13 p. ; le 16, à 14 p. ; le 17, à 15 p. ; le 18, à 16 p. ; le 19, à 17 p. ; le 20, à 18 p. ; le 21, à 19 p. ; le 22, à 20 p. ; le 23, à 21 p. ; le 24, à 22 p. ; le 25, à 23 p. ; le 26, à 24 p. ; le 27, à 25 p. ; le 28, à 26 p. ; le 29, à 27 p. ; le 30, à 28 p. ; le 1er juillet, à 29 p. ; le 2, à 30 p. ; le 3, à 31 p. ; le 4, à 32 p. ; le 5, à 33 p. ; le 6, à 34 p. ; le 7, à 35 p. ; le 8, à 36 p. ; le 9, à 37 p. ; le 10, à 38 p. ; le 11, à 39 p. ; le 12, à 40 p. ; le 13, à 41 p. ; le 14, à 42 p. ; le 15, à 43 p. ; le 16, à 44 p. ; le 17, à 45 p. ; le 18, à 46 p. ; le 19, à 47 p. ; le 20, à 48 p. ; le 21, à 49 p. ; le 22, à 50 p. ; le 23, à 51 p. ; le 24, à 52 p. ; le 25, à 53 p. ; le 26, à 54 p. ; le 27, à 55 p. ; le 28, à 56 p. ; le 29, à 57 p. ; le 30, à 58 p. ; le 1er juillet, à 59 p. ; le 2, à 60 p. ; le 3, à 61 p. ; le 4, à 62 p. ; le 5, à 63 p. ; le 6, à 64 p. ; le 7, à 65 p. ; le 8, à 66 p. ; le 9, à 67 p. ; le 10, à 68 p. ; le 11, à 69 p. ; le 12, à 70 p. ; le 13, à 71 p. ; le 14, à 72 p. ; le 15, à 73 p. ; le 16, à 74 p. ; le 17, à 75 p. ; le 18, à 76 p. ; le 19, à 77 p. ; le 20, à 78 p. ; le 21, à 79 p. ; le 22, à 80 p. ; le 23, à 81 p. ; le 24, à 82 p. ; le 25, à 83 p. ; le 26, à 84 p. ; le 27, à 85 p. ; le 28, à 86 p. ; le 29, à 87 p. ; le 30, à 88 p. ; le 1er juillet, à 89 p. ; le 2, à 90 p. ; le 3, à 91 p. ; le 4, à 92 p. ; le 5, à 93 p. ; le 6, à 94 p. ; le 7, à 95 p. ; le 8, à 96 p. ; le 9, à 97 p. ; le 10, à 98 p. ; le 11, à 99 p. ; le 12, à 100 p. ; le 13, à 101 p. ; le 14, à 102 p. ; le 15, à 103 p. ; le 16, à 104 p. ; le 17, à 105 p. ; le 18, à 106 p. ; le 19, à 107 p. ; le 20, à 108 p. ; le 21, à 109 p. ; le 22, à 110 p. ; le 23, à 111 p. ; le 24, à 112 p. ; le 25, à 113 p. ; le 26, à 114 p. ; le 27, à 115 p. ; le 28, à 116 p. ; le 29, à 117 p. ; le 30, à 118 p. ; le 1er juillet, à 119 p. ; le 2, à 120 p. ; le 3, à 121 p. ; le 4, à 122 p. ; le 5, à 123 p. ; le 6, à 124 p. ; le 7, à 125 p. ; le 8, à 126 p. ; le 9, à 127 p. ; le 10, à 128 p. ; le 11, à 129 p. ; le 12, à 130 p. ; le 13, à 131 p. ; le 14, à 132 p. ; le 15, à 133 p. ; le 16, à 134 p. ; le 17, à 135 p. ; le 18, à 136 p. ; le 19, à 137 p. ; le 20, à 138 p. ; le 21, à 139 p. ; le 22, à 140 p. ; le 23, à 141 p. ; le 24, à 142 p. ; le 25, à 143 p. ; le 26, à 144 p. ; le 27, à 145 p. ; le 28, à 146 p. ; le 29, à 147 p. ; le 30, à 148 p. ; le 1er juillet, à 149 p. ; le 2, à 150 p. ; le 3, à 151 p. ; le 4, à 152 p. ; le 5, à 153 p. ; le 6, à 154 p. ; le 7, à 155 p. ; le 8, à 156 p. ; le 9, à 157 p. ; le 10, à 158 p. ; le 11, à 159 p. ; le 12, à 160 p. ; le 13, à 161 p. ; le 14, à 162 p. ; le 15, à 163 p. ; le 16, à 164 p. ; le 17, à 165 p. ; le 18, à 166 p. ; le 19, à 167 p. ; le 20, à 168 p. ; le 21, à 169 p. ; le 22, à 170 p. ; le 23, à 171 p. ; le 24, à 172 p. ; le 25, à 173 p. ; le 26, à 174 p. ; le 27, à 175 p. ; le 28, à 176 p. ; le 29, à 177 p. ; le 30, à 178 p. ; le 1er juillet, à 179 p. ; le 2, à 180 p. ; le 3, à 181 p. ; le 4, à 182 p. ; le 5, à 183 p. ; le 6, à 184 p. ; le 7, à 185 p. ; le 8, à 186 p. ; le 9, à 187 p. ; le 10, à 188 p. ; le 11, à 189 p. ; le 12, à 190 p. ; le 13, à 191 p. ; le 14, à 192 p. ; le 15, à 193 p. ; le 16, à 194 p. ; le 17, à 195 p. ; le 18, à 196 p. ; le 19, à 197 p. ; le 20, à 198 p. ; le 21, à 199 p. ; le 22, à 200 p. ; le 23, à 201 p. ; le 24, à 202 p. ; le 25, à 203 p. ; le 26, à 204 p. ; le 27, à 205 p. ; le 28, à 206 p. ; le 29, à 207 p. ; le 30, à 208 p. ; le 1er juillet, à 209 p. ; le 2, à 210 p. ; le 3, à 211 p. ; le 4, à 212 p. ; le 5, à 213 p. ; le 6, à 214 p. ; le 7, à 215 p. ; le 8, à 216 p. ; le 9, à 217 p. ; le 10, à 218 p. ; le 11, à 219 p. ; le 12, à 220 p. ; le 13, à 221 p. ; le 14, à 222 p. ; le 15, à 223 p. ; le 16, à 224 p. ; le 17, à 225 p. ; le 18, à 226 p. ; le 19, à 227 p. ; le 20, à 228 p. ; le 21, à 229 p. ; le 22, à 230 p. ; le 23, à 231 p. ; le 24, à 232 p. ; le 25, à 233 p. ; le 26, à 234 p. ; le 27, à 235 p. ; le 28, à 236 p. ; le 29, à 237 p. ; le 30, à 238 p. ; le 1er juillet, à 239 p. ; le 2, à 240 p. ; le 3, à 241 p. ; le 4, à 242 p. ; le 5, à 243 p. ; le 6, à 244 p. ; le 7, à 245 p. ; le 8, à 246 p. ; le 9, à 247 p. ; le 10, à 248 p. ; le 11, à 249 p. ; le 12, à 250 p. ; le 13, à 251 p. ; le 14, à 252 p. ; le 15, à 253 p. ; le 16, à 254 p. ; le 17, à 255 p. ; le 18, à 256 p. ; le 19, à 257 p. ; le 20, à 258 p. ; le 21, à 259 p. ; le 22, à 260 p. ; le 23, à 261 p. ; le 24, à 262 p. ; le 25, à 263 p. ; le 26, à 264 p. ; le 27, à 265 p. ; le 28, à 266 p. ; le 29, à 267 p. ; le 30, à 268 p. ; le 1er juillet, à 269 p. ; le 2, à 270 p. ; le 3, à 271 p. ; le 4, à 272 p. ; le 5, à 273 p. ; le 6, à 274 p. ; le 7, à 275 p. ; le 8, à 276 p. ; le 9, à 277 p. ; le 10, à 278 p. ; le 11, à 279 p. ; le 12, à 280 p. ; le 13, à 281 p. ; le 14, à 282 p. ; le 15, à 283 p. ; le 16, à 284 p. ; le 17, à 285 p. ; le 18, à 286 p. ; le 19, à 287 p. ; le 20, à 288 p. ; le 21, à 289 p. ; le 22, à 290 p. ; le 23, à 291 p. ; le 24, à 292 p. ; le 25, à 293 p. ; le 26, à 294 p. ; le 27, à 295 p. ; le 28, à 296 p. ; le 29, à 297 p. ; le 30, à 298 p. ; le 1er juillet, à 299 p. ; le 2, à 300 p. ; le 3, à 301 p. ; le 4, à 302 p. ; le 5, à 303 p. ; le 6, à 304 p. ; le 7, à 305 p. ; le 8, à 306 p. ; le 9, à 307 p. ; le 10, à 308 p. ; le 11, à 309 p. ; le 12, à 310 p. ; le 13, à 311 p. ; le 14, à 312 p. ; le 15, à 313 p. ; le 16, à 314 p. ; le 17, à 315 p. ; le 18, à 316 p. ; le 19, à 317 p. ; le 20, à 318 p. ; le 21, à 319 p. ; le 22, à 320 p. ; le 23, à 321 p. ; le 24, à 322 p. ; le 25, à 323 p. ; le 26, à 324 p. ; le 27, à 325 p. ; le 28, à 326 p. ; le 29, à 327 p. ; le 30, à 328 p. ; le 1er juillet, à 329 p. ; le 2, à 330 p. ; le 3, à 331 p. ; le 4, à 332 p. ; le 5, à 333 p. ; le 6, à 334 p. ; le 7, à 335 p. ; le 8, à 336 p. ; le 9, à 337 p. ; le 10, à 338 p. ; le 11, à 339 p. ; le 12, à 340 p. ; le 13, à 341 p. ; le 14, à 342 p. ; le 15, à 343 p. ; le 16, à 344 p. ; le 17, à 345 p. ; le 18, à 346 p. ; le 19, à 347 p. ; le 20, à 348 p. ; le 21, à 349 p. ; le 22, à 350 p. ; le 23, à 351 p. ; le 24, à 352 p. ; le 25, à 353 p. ; le 26, à 354 p. ; le 27, à 355 p. ; le 28, à 356 p. ; le 29, à 357 p. ; le 30, à 358 p. ; le 1er juillet, à 359 p. ; le 2, à 360 p. ; le 3, à 361 p. ; le 4, à 362 p. ; le 5, à 363 p. ; le 6, à 364 p. ; le 7, à 365 p. ; le 8, à 366 p. ; le 9, à 367 p. ; le 10, à 368 p. ; le 11, à 369 p. ; le 12, à 370 p. ; le 13, à 371 p. ; le 14, à 372 p. ; le 15, à 373 p. ; le 16, à 374 p. ; le 17, à 375 p. ; le 18, à 376 p. ; le 19, à 377 p. ; le 20, à 378 p. ; le 21, à 379 p. ; le 22, à 380 p. ; le 23, à 381 p. ; le 24, à 382 p. ; le 25, à 383 p. ; le 26, à 384 p. ; le 27, à 385 p. ; le 28, à 386 p. ; le 29, à 387 p. ; le 30, à 388 p. ; le 1er juillet, à 389 p. ; le 2, à 390 p. ; le 3, à 391 p. ; le 4, à 392 p. ; le 5, à 393 p. ; le 6, à 394 p. ; le 7, à 395 p. ; le 8, à 396 p. ; le 9, à 397 p. ; le 10, à 398 p. ; le 11, à 399 p. ; le 12, à 400 p. ; le 13, à 401 p. ; le 14, à 402 p. ; le 15, à 403 p. ; le 16, à 404 p. ; le 17, à 405 p. ; le 18, à 406 p. ; le 19, à 407 p. ; le 20, à 408 p. ; le 21, à 409 p. ; le 22, à 410 p. ; le 23, à 411 p. ; le 24, à 412 p. ; le 25, à 413 p. ; le 26, à 414 p. ; le 27, à 415 p. ; le 28, à 416 p. ; le 29, à 417 p. ; le 30, à 418 p. ; le 1er juillet, à 419 p. ; le 2, à 420 p. ; le 3, à 421 p. ; le 4, à 422 p. ; le 5, à 423 p. ; le 6, à 424 p. ; le 7, à 425 p. ; le 8, à 426 p. ; le 9, à 427 p. ; le 10, à 428 p. ; le 11, à 429 p. ; le 12, à 430 p. ; le 13, à 431 p. ; le 14, à 432 p. ; le 15, à 433 p. ; le 16, à 434 p. ; le 17, à 435 p. ; le 18, à 436 p. ; le 19, à 437 p. ; le 20, à 438 p. ; le 21, à 439 p. ; le 22, à 440 p. ; le 23, à 441 p. ; le 24, à 442 p. ; le 25, à 443 p. ; le 26, à 444 p. ; le 27, à 445 p. ; le 28, à 446 p. ; le 29, à 447 p. ; le 30, à 448 p. ; le 1er juillet, à 449 p. ; le 2, à 450 p. ; le 3, à 451 p. ; le 4, à 452 p. ; le 5, à 453 p. ; le 6, à 454 p. ; le 7, à 455 p. ; le 8, à 456 p. ; le 9, à 457 p. ; le 10, à 458 p. ; le 11, à 459 p. ; le 12, à 460 p. ; le 13, à 461 p. ; le 14, à 462 p. ; le 15, à 463 p. ; le 16, à 464 p. ; le 17, à 465 p. ; le 18, à 466 p. ; le 19, à 467 p. ; le 20, à 468 p. ; le 21, à 469 p. ; le 22, à 470 p. ; le 23, à 471 p. ; le 24, à 472 p. ; le 25, à 473 p. ; le 26, à 474 p. ; le 27, à 475 p. ; le 28, à 476 p. ; le 29, à 477 p. ; le 30, à 478 p. ; le 1er juillet, à 479 p. ; le 2, à 480 p. ; le 3, à 481 p. ; le 4, à 482 p. ; le 5, à 483 p. ; le 6, à 484 p. ; le 7, à 485 p. ; le 8, à 486 p. ; le 9, à 487 p. ; le 10, à 488 p. ; le 11, à 489 p. ; le 12, à 490 p. ; le 13, à 491 p. ; le 14, à 492 p. ; le 15, à 493 p. ; le 16, à 494 p. ; le 17, à 495 p. ; le 18, à 496 p. ; le 19, à 497 p. ; le 20, à 498 p. ; le 21, à 499 p. ; le 22, à 500 p. ; le 23, à 501 p. ; le 24, à 502 p. ; le 25, à 503 p. ; le 26, à 504 p. ; le 27, à 505 p. ; le 28, à 506 p. ; le 29, à 507 p. ; le 30, à 508 p. ; le 1er juillet, à 509 p. ; le 2, à 510 p. ; le 3, à 511 p. ; le 4, à 512 p. ; le 5, à 513 p. ; le 6, à 514 p. ; le 7, à 515 p. ; le 8, à 516 p. ; le 9, à 517 p. ; le 10, à 518 p. ; le 11, à 519 p. ; le 12, à 520 p. ; le 13, à 521 p. ; le 14, à 522 p. ; le 15, à 523 p. ; le 16, à 524 p. ; le 17, à 525 p. ; le 18, à 526 p. ; le 19, à 527 p. ; le 20, à 528 p. ; le 21, à 529 p. ; le 22, à 530 p. ; le 23, à 531 p. ; le 24, à 532 p. ; le 25, à 533 p. ; le 26, à 534 p. ; le 27, à 535 p. ; le 28, à 536 p. ; le 29, à 537 p. ; le 30, à 538 p. ; le 1er juillet, à 539 p. ; le 2, à 540 p. ; le 3, à 541 p. ; le 4, à 542 p. ; le 5, à 543 p. ; le 6, à 544 p. ; le 7, à 545 p. ; le 8, à 546 p. ; le 9, à 547 p. ; le 10, à 548 p. ; le 11, à 549 p. ; le 12, à 550 p. ; le 13, à 551 p. ; le 14, à 552 p. ; le 15, à 553 p. ; le 16, à 554 p. ; le 17, à 555 p. ; le 18, à 556 p. ; le 19, à 557 p. ; le 20, à 558 p. ; le 21, à 559 p. ; le 22, à 560 p. ; le 23, à 561 p. ; le 24, à 562 p. ; le 25, à 563 p. ; le 26, à 564 p. ; le 27, à 565 p. ; le 28, à 566 p. ; le 29, à 567 p. ; le 30, à 568 p. ; le 1er juillet, à 569 p. ; le 2, à 570 p. ; le 3, à 571 p. ; le 4, à 572 p. ; le 5, à 573 p. ; le 6, à 574 p. ; le 7, à 575 p. ; le 8, à 576 p. ; le 9, à 577 p. ; le 10, à 578 p. ; le 11, à 579 p. ; le 12, à 580 p. ; le 13, à 581 p. ; le 14, à 582 p. ; le 15, à 583 p. ; le 16, à 584 p. ; le 17, à 585 p. ; le 18, à 586 p. ; le 19, à 587 p. ; le 20, à 588 p. ; le 21, à 589 p. ; le 22, à 590 p. ; le 23, à 591 p. ; le 24, à 592 p. ; le 25, à 593 p. ; le 26, à 594 p. ; le 27, à 595 p. ; le 28, à 596 p. ; le 29, à 597 p. ; le 30, à 598 p. ; le 1er juillet, à 599 p. ; le 2, à 600 p. ; le 3